

N° séq.
2019 02 T 004

Motif
C

Annexe
2

Colonne
3

Attendu que l'alinéa 43m) de la *Loi sur les pêches* et le paragraphe 4(1) du *Règlement de pêche du Québec (1990)* autorisent le ministre ou un directeur à modifier des périodes de fermetures, des contingents ou des limites de taille ou de poids du poisson applicables à la pêche sportive fixés pour une zone par ce règlement de façon que la modification soit applicable à toute la zone ou à une partie de celle-ci.

En conséquence, j'ordonne que le contingent mentionné à l'article 14 de la colonne 3 l'annexe 2 du RPQ soit modifié de la façon suivante pour cette espèce dans ces plans d'eau de la zone 28 :

Whereas paragraph 43(m) of the Fisheries Act and subsection 4(1) of the Québec Fishery Regulations, authorise the Minister or a Director to vary close times, fishing quotas or limits on the size or weight of fish applicable to sport fishing that are fixed in respect of an area under these Regulations so that the variation applies in respect of that area or any portion of that area.

Consequently, I order that the close time as mentioned in item 14 of Column 3 of Schedule 2 of the Regulations is varied for this species in the following water of Area 28:

Colonne 1 Eaux	Colonne 2 Espèce ou groupe d'espèces	Colonne 3 Contingent quotidien
Jim, Lac à (Cantons Girard et Ramezay)	14. Ouananiche	3 en tout
Saint-Jean, Lac Les eaux entourées par les routes 169, 170 et 373, à l'exception des parties des rivières Grande Décharge et Petite Décharge comprises entre les ponts de la route 169 et le barrage de l'Isle Maligne et jusqu'aux structures de rétention du lac Saint-Jean		
Ashuapmushuan, Rivière La partie comprise entre le pont de la route 169 jusqu'au pied des chutes de la Chaudière, situées près du lac du Liset		
Belle Rivière, Rivière La partie comprise entre le pont de la route 170 et le pied du barrage (Dynamo) situé en aval du pont de la route des Savard		
Cran, Rivière du La partie comprise entre son embouchure jusqu'au pied de la chute située à 6.5 km		
Micosas, Rivière (49°06' N., 72°45' O.)		
Canton Condé La partie comprise entre son embouchure et la chute située à 1 km en amont de l'embouchure de la rivière aux Dorés		
Mistassini, Rivière La partie comprise entre l'extrémité en aval de la plus grande des deux îles situées immédiatement en aval du pont de la route 169 (île Lepage) et la 11ième chute		
Ouasiemsca, Rivière La partie comprise entre son embouchure et la chute située à 25 km en amont de l'embouchure de l'émissaire du lac Rond (49°00' N., 72°29' O.) Cantons Beaudet et Girard		

Ouiatchouan, Rivière
La partie comprise entre le pont de la route 169 et l'extrémité en aval du premier rapide (48°35' N., 72°05' O.)

Pémonka, Rivière
La partie comprise entre son embouchure jusqu'au pied de la chute située à 8 km

Péribonka, Rivière
La partie comprise entre le pont de la route 169 jusqu'au barrage de Chute-à-la-Savane

Rats, Rivière aux
La partie comprise entre son embouchure jusqu'au pont du rang Saint-Luc (canton Pelletier)

Saumons, Rivière aux
La partie comprise entre son embouchure et la chute située à 400 mètres en amont de l'embouchure du ruisseau du Pied des Chutes

Colonne 1 Waters	Colonne 2 Species or Group of Species	Colonne 3 Daily Quota
Jim (à), Lake (Girard and Ramezay township)	14. Landlocked atlantic salmon	3 in all

Saint-Jean, Lake
The waters surrounded by Highways 169, 170 and 373, with the exception of the portions of the Grande Décharge and Petite Décharge rivers between the bridges on Route 169 and the Isle Maligne Dam and the lake retention structures Saint Jean

Ashuapmushuan, River
The part between the Highway 169 bridge to the foot of the Chaudière falls, located near Liset lake

Belle Rivière, River
The part between the Highway 170 bridge and the foot of the dam (Dynamo) located downstream of the Savard Road bridge

Cran (du), River
The part between its mouth to the foot of the waterfall 6.5 km

Micosas, River
(49°06' N., 72°45' W.)
(Condé township)
The part between its mouth and the waterfall 1 km upstream from the mouth of the Rivière aux Dorés

Mistassini, River
The portion between the downstream end of the larger of the two islands immediately downstream of the Highway 169 bridge (Lepage Island) and the

11th fall

Ouasiemsca, River
The part between its mouth and
the waterfall located 25 km
upstream from the mouth of the
Lake Rond emissary
(49°00' N., 72°29' W.)
(Beaudet and Girard township)

Ouiatchouan, River
The portion between the Highway
169 bridge and the downstream
end of the first rapid
(48°35' N., 72°05' W.)

Pémonka, River
The part between its mouth to the
foot of the falls located 8 km

Péribonka, River
The part between the Highway 169
bridge to the Chute-à-la-Savane
dam

Rats (aux), River
The part between its mouth to the
Rang Saint-Luc bridge
(Pelletier township)

Saumons (aux), River
The part between its mouth and
the waterfall located 400 meters
upstream from the mouth of the
creek of Pied des Chutes

	Année Year	Mois Month	Jour Day
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA MODIFICATION / VARIATION COMES INTO FORCE ON THIS DATE :	2019	04	05
DATE DE FIN DE LA MODIFICATION / VARIATION REMAINS IN FORCE UNTIL : Le directeur de la protection de la faune par intérim/ Director for the Protection of Wildlife by interim Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2020	03	31
Laurier Bédard	2019	04	05